

Postulat du Groupe libéral et consorts demandant une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Etat

La commission s'est réunie le jeudi 6 mars 2008, à la rue de la Paix 6, dans la salle des conférences du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE). Elle était composée de Mmes Florence Golaz, Nuria Gorrite, Béatrice Métraux, Anne Papilloud et Alessandra Silauri, ainsi que de MM. Eric Bonjour, Olivier Gfeller, Félix Glutz, Pierre Guignard, Michel Mouquin, François Payot, Jean-Marie Surer et Armand Rod. La présidente désignée, Béatrice Métraux, a proposé de céder la présidence à Alessandra Silauri, ce qui a été accepté à l'unanimité.

Le Conseil d'Etat était présent en la personne de M. Pascal Broulis, chef du DFIRE. Il était accompagné de M. Filip Grund, chef du service du personnel, et de M. Yves Wütrich, du service du personnel, qui a assuré la prise des notes de séance pour lesquelles nous le remercions chaleureusement.

Introduction par le postulant

Un membre du Groupe libéral précise que ce postulat se fonde sur une volonté de transparence et de clarté. Une feuille de route sur le flux du personnel de l'Etat devrait permettre d'apporter les informations nécessaires qui font défaut aujourd'hui, comme cela a pu être constaté notamment lors des débats sur le budget 2008. Les informations demandées devraient permettre de prendre des décisions adéquates en matière de réduction de postes de travail.

Position du Conseil d'Etat et de l'Administration

M. Broulis relève que la brochure du budget contient déjà les informations demandées par le postulat. Le budget mentionne les effectifs plafond de personnel pour l'année en cours et la suivante, les mouvements survenus dans l'intervalle, tels que nouveaux postes, suppressions ou transferts de poste, ainsi que la répartition des postes entre les différentes catégories de personnel. La Commission des finances dispose en sus d'un tableau consolidé.

En se référant à l'exemple du SEPS (Service des sports) dans le budget 2008, le conseiller d'Etat démontre que le critère de l'évolution démographique n'est pas toujours adéquat pour déterminer le nombre de postes nécessaires. Il ajoute que l'Administration cantonale des impôts aurait dû ou devrait créer beaucoup plus de postes si elle appliquait ce critère. M. Grund précise que tout nouveau poste fait l'objet d'une demande spécifique et d'un justificatif devant prouver qu'il s'agit bien d'une nouvelle tâche de l'Etat. Toute création de poste est soumise à l'appréciation du Conseil d'Etat qui l'intègre le cas échéant au budget.

Aujourd'hui, la demande formulée dans ce postulat générerait un travail coûteux et excessif en termes de ressources. Un instrument d'évaluation ayant pour objectif de vérifier l'adéquation entre allocation des ressources et moyens financiers à disposition pourrait être mis en place pour le budget 2010, après l'introduction de DECFO-SYSREM. Le projet informatique touchant au SAGEFI et au SPEV permettrait d'automatiser ce recensement. M. Broulis propose que l'on renonce par

conséquent à un recensement des flux de personnel sur les cinq dernières années et que l'on se concentre sur l'avenir.

Discussion générale

La majorité des commissaires propose de renoncer au recensement des flux de personnel sur les cinq dernières années. La proposition est acceptée par le postulant.

Les commissaires ne sont pas a priori défavorables à la mise en place d'un instrument qui permettrait de faciliter la lecture des chiffres mis à disposition du parlement et qui pourrait servir d'aide à la décision.

A différentes reprises, des commissaires ont eu le sentiment que le gouvernement ne maîtrisait pas les effectifs et que les chiffres discutés n'étaient pas clairs et fiables. Des postes sont alloués via le budget, mais ne sont ensuite pas pourvus. Les commissaires ne sont pas certains que tous les postes soient réellement utiles. Même si le budget répond aux deux premiers points du postulat, ils estiment que le Conseil d'Etat devrait faire des propositions permettant l'analyse et la projection du nombre de postes, tel que stipulé au point 3.

Certains commissaires s'opposent par contre à l'usage de cet outil comme instrument de cogestion sur l'affectation et l'utilisation des effectifs, ce qui n'est clairement pas du ressort du législatif. Un outil de contrôle des effectifs, principalement à des fins de réduction de postes de travail, ne constitue pas un moyen adéquat d'appréciation du bon fonctionnement des services de l'Etat. En outre, ceci empièterait sur le rôle et le travail de la Commission de gestion. Le risque de créer une "usine à gaz" sans réelle valeur ajoutée n'est pas négligeable, si l'on utilise, d'une part, des critères inappropriés et que l'on effectue, d'autre part, des évaluations sur la base de chiffres qui ne peuvent être comparés.

Un commissaire demande que le Conseil d'Etat étudie et propose des éléments plus précis pouvant être fournis au parlement, si possible pour le budget 2010. Le postulant se rallie à cette proposition.

Vote final

La présidente propose que l'on vote sur la proposition faite d'étudier la possibilité de fournir, pour le budget 2010, plus d'éléments au parlement.

Le résultat du vote établit une majorité de 7 voix contre 6 pour le renvoi du postulat au Conseil d'Etat. Aucun rapport de minorité n'est annoncé. La présidente accepte, bien que faisant partie de la minorité, de présenter le rapport de commission.

Lutry, le 4 avril 2008.

La rapportrice :
(Signé) *Alessandra Silauri*